

## Comment adresser sa candidature au Réseau des villes créatives ?

Vous pouvez obtenir auprès de la [Commission nationale pour l'UNESCO](#) de votre pays tous les renseignements sur la procédure à suivre pour poser votre candidature. Pour tout renseignement ou conseil complémentaire sur le dossier de candidature, voir la rubrique ci-dessous.

### 1. En principe, qui doit participer à la préparation de la candidature ?

- **Personne(s) responsable(s)** – une ou deux personnes ayant une bonne connaissance des industries culturelles de la ville, notamment des contacts et des réseaux dans le secteur public, privé et civil. Le responsable doit en principe coordonner la préparation de la candidature, assurer la communication et servir de liaison entre les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la ville.
- **Groupe de gestion** – un groupe principal de trois à quatre personnes (responsables inclus) qui ont l'habitude de travailler/communiquer ensemble, mais qui apportent chacun un point de vue/une expérience différents au projet, et viennent de préférence du secteur public, privé et civil.
- **Comité directeur** – il peut ne pas être nécessaire pendant la phase de préparation de la candidature, mais si la ville est sélectionnée, le Comité directeur est essentiel pour mettre en oeuvre les partenariats, les échanges, etc. Une liste provisoire de membres potentiels du Comité directeur (habituellement de 10-20 membres) serait utile pour évaluer l'importance et le niveau potentiels de participation de la communauté culturelle d'une ville.

### 2. Quelle est la procédure à suivre pour préparer et soumettre la demande ?

L'expérience montre qu'il est souhaitable que la phase de préparation soit gérée par une ou deux personnes (le « Responsable de la candidature »), comprenant de préférence la personne responsable. Le Responsable de la candidature est chargé de diriger les recherches, de compiler la documentation et de coordonner la version finale du dossier de candidature, notamment du fait que différentes parties du dossier de candidature peuvent être rédigées par des personnes différentes appartenant à des sous-secteurs culturels spécialisés. A bien des égards, la procédure de candidature favorise déjà la constitution de sous-groupes au sein de l'industrie culturelle de la ville, dans un contexte créatif et collaboratif.

Le dossier de candidature doit être envoyé par la poste de préférence accompagné d'une version numérique sur CD-ROM.

Pour recevoir un modèle de candidature veuillez contacter Doyun Lee - [d.lee@unesco.org](mailto:d.lee@unesco.org).

### 3. Comment organiser et construire le dossier de candidature?

Le contenu doit être aussi clair et concis que possible et la présentation des atouts culturels de la ville (par exemple les infrastructures, les écoles, les initiatives publiques etc.) doit témoigner à la fois de l'ampleur et de la profondeur de la recherche. Voici ci-dessous une suggestion de présentation du dossier de candidature.

- **Information sur le groupe de gestion** - précisant le réseau thématique auquel la ville est candidate, le nom et les coordonnées de la personne responsable, le nom et le titre des membres de l'équipe de gestion, le nom et le titre des membres du Comité directeur (s'il y a lieu) et la date de soumission.
- **La table des matières**
- **Résumé du dossier** – incluant la mission et les objectifs de la ville dans un contexte culturel et dans le cadre du Réseau des villes créatives.
- **Description de la ville** : situation géographique, plan de la ville, population, infrastructure culturelle, économie créative (si possible fournir des données sur l'impact des industries culturelles de la ville), situation sociale, financière et politique.
- **Atouts culturels dans le réseau thématique choisi** – voir les critères thématiques correspondants à la catégorie choisie :

#### Littérature

- qualité, quantité et diversité des initiatives et des entreprises éditoriales ;
- qualité et quantité des programmes d'études ayant trait aux littératures nationales et étrangères, au niveau primaire, secondaire et universitaire ;
- panorama urbain dans lequel la littérature, le théâtre et/ou la poésie jouent un rôle essentiel ;
- organisation de festivals et d'événements destinés à faire connaître et à promouvoir les littératures nationales et étrangères ;
- bibliothèques, librairies et espaces culturels, tant publics que privés, consacrés à la préservation, à la promotion et la diffusion des littératures nationales et étrangères ;
- rôle actif du secteur de l'édition dans la traduction d'oeuvres à partir de langues nationales diverses, ainsi que des littératures étrangères ;
- participation actives des médias des nouvelles technologies à la promotion de la littérature et au développement du marché des produits littéraires.

#### Cinéma

- importantes infrastructure liées au cinéma, telles que studios, paysages culturels/cinématographiques, etc. ;
- liens continus et démontrés avec la production, la distribution et la commercialisation de films ;
- organisation de festivals de cinéma, projections et autres manifestations cinématographiques ;
- initiatives de coopération au niveau régional, sous-régional et international ;
- patrimoine cinématographiques représenté par des archives, musées, collections privées et/ou cinémathèques ;
- écoles et lieux de formation ;
- efforts pour la diffusion de films produits et/ou réalisés nationalement ou localement ;
- initiatives pour la connaissance du cinéma des autres.

#### Musique

- centres reconnus de création et d'activité musicale ;

- organisation de festivals et autres manifestations de caractère national ou international ;
- promotion de l'industrie musicale sous toutes ses formes ;
- conservatoires, écoles, académies de musique et instituts d'enseignement supérieur spécialisés dans la musique ;
- structures et animations informelles d'éducation musicale, telles que chorales et orchestres amateurs ;
- plates-formes nationales ou internationales consacrées à des genres musicaux particuliers et/ou à la connaissance de la musique des autres ;
- espaces culturels adaptés à la pratique et à l'écoute de la musique, tels que des auditoriums en plein air.

### **Artisanat et arts populaires**

- longue tradition dans une forme spécifique d'artisanat ou d'art populaire production contemporaine d'artisanat et art populaire ;
- forte présence d'artisans et d'artistes locaux ;
- structure d'apprentissage et centres de formation spécialisés dans les métiers concernés ;
- effort particulier de promotion (festivals, expositions, salons, foires, marché, etc.)
- infrastructures associées, telles que musées, boutiques d'artisanat, foires d'art local, etc.

### **Design**

- industrie du design bien implantée ;
- paysage culturel marqué par le design et l'architecture moderne (plan d'aménagement urbain, espaces et bâtiment publics, monuments, moyens de transport, signalétique, typographie urbain, etc.) ;
- écoles de design contemporain, centre de recherche en design ;
- groupes de créateurs et de designers ayant une activité continue au niveau local et/ou national ;
- tradition d'organisation de salons, manifestations et expositions consacrés au design ;
- possibilité pour les designers et urbanistes locaux d'exploiter les matériaux locaux et les conditions urbaines/naturelles ;
- industries créatives fondées sur le design, telles que l'architecture et le design d'intérieur, le stylisme de mode et le design textile, les accessoires et la joaillerie, la communication visuelle, le design numérique et interactif, le design urbain, le design pour le développement durable.

### **Arts numériques**

- développement des industries culturelles et créatives suscité par la technologie numérique ;
- intégration réussie des arts numériques pour l'amélioration de la vie urbaine ;
- croissance des formes d'arts électroniques demandant la participation de la société civile ;
- accès plus large à la culture à travers le développement des technologies numériques ;
- programme de résidences d'artistes et présence d'espaces-ateliers dédiés aux arts numériques ;
- régénération urbaine obtenue par les technologies de l'information et autres initiatives basées sur des supports numériques.

### **Gastronomie**

- gastronomie développée et caractéristique du coeur de la cité ou de la région ;
- communauté vibrante de la gastronomie et présence de chefs et restaurants de cuisine traditionnelle ;

- ingrédients endogènes utilisés dans la cuisine traditionnelle ;
- savoir-faire local, pratiques culinaires traditionnelles et méthodes de cuisine qui ont survécu à l'avancement industriel et technologique ;
- présence d'un marché et d'une industrie de la nourriture traditionnelle ;
- expérience dans l'organisation de festivals gastronomiques, prix, concours et autres moyens de reconnaissance gastronomique ;
- respect de l'environnement et soutien aux produits durables locaux ;
- encouragement de l'appréciation publique, promotion de la nourriture saine au sein des écoles et inclusion du thème de la biodiversité dans les écoles de cuisine.

**4. Comment obtenir de l'aide/des conseils pour préparer le dossier de candidature ?**

Consultez régulièrement la page Web car elle sera fréquemment mise à jour et enrichie d'informations utiles sur les candidatures. Vous pouvez aussi contacter Doyun Lee ([d.lee@unesco.org](mailto:d.lee@unesco.org)) si vous ne trouvez pas la réponse à vos questions sur le site internet.

**5. Quelles sont nos responsabilités et nos droits si notre demande d'adhésion au Réseau des villes créatives est acceptée ?**

Les villes doivent montrer leur volonté d'agir au niveau international et de participer au transfert/échange de connaissances et d'informations.

Les villes doivent informer l'UNESCO tous les deux ans des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de leurs politiques et activités, au niveau local et international, et en coopération avec d'autres villes.

Un des titres suivants est décerné aux villes :

Ville UNESCO de Littérature / Cinéma / Musique / Artisanats et Arts populaires / Design / Arts numériques / Gastronomie